



Message du Président

Après deux années mouvementées pour le secteur de l'énergie, 2024 laisse présager un certain retour à la normale. Les défis pour les GRD n'en restent pas moins nombreux, à commencer par la modernisation des réseaux.

Le déploiement du Smart metering, l'augmentation significative des installations photovoltaïques et l'essor de la mobilité électrique sont autant d'enjeux qui nous poussent à investir massivement dans le réseau de demain. En outre, nous devons désormais également conseiller notre clientèle pour les économies d'énergie.

Les défis seront également légaux car il faudra mettre en œuvre les évolutions législatives décidées par le Parlement l'an dernier, en espérant que la nouvelle loi pour l'électricité sera acceptée par le peuple.

Pour les relever, l'AVDEL sera à vos côtés pour favoriser les échanges et collaborations au sein de la branche.

Situation énergétique

En 2024, la situation énergétique semble se stabiliser suite à la baisse importante des prix sur le marché.

Cette évolution s'explique essentiellement par des hivers doux (baisse de la demande), les investissements massifs dans les énergies renouvelables, l'importation importante de gaz liquéfié en provenance des Etats-Unis et du Qatar, ainsi que la baisse de l'activité industrielle « post crise».

L'attention portée à la sécurité d'approvisionnement et les mesures prises pour augmenter la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique ont permis de soutenir la Stratégie énergétique 2050, bien que nous soyons encore loin d'en atteindre les objectifs.

Évolutions législatives et nouvelle loi pour l'électricité

En septembre 2023, le Parlement a adopté, dans le cadre du Mantelerlass, la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ou loi pour l'électricité, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le nouveau texte vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement, notamment en comblant le manque hivernal, ainsi qu'à encourager le développement des énergies renouvelables et la construction de nouvelles installations de production, les procédures actuelles étant encore trop lourdes. Le 9 juin prochain, il fera l'objet d'une votation, suite au référendum lancé par la Fondation Franz Weber et soutenu par d'autres organisations.

L'AES et l'AVDEL soutiennent cette nouvelle loi dont les enjeux sont importants pour la politique énergétique suisse, la crise énergétique ayant mis en évidence la trop grande dépendance de la Suisse en hiver, vis-à-vis de l'étranger. Celle-ci devrait permettre d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, bien que du chemin reste à faire, et de répondre aux besoins croissants en électricité pour remplacer les énergies fossiles ou l'énergie nucléaire. De plus, il est essentiel que les acteurs du secteur puissent s'appuyer rapidement sur une législation adaptée aux ambitions de la Confédération dans l'établissement de leurs stratégies.

Ainsi, la loi pour l'électricité soutient le financement de mesures en faveur de la transition énergétique et l'accélération des procédures d'aménagement du territoire pour les nouvelles installations de production, sans pour autant négliger la dimension de protection de l'environnement et du paysage. Dans ce cadre, elle définit notamment des règles claires quant aux zones dans lesquelles le développement des énergies renouvelables ne doit pas avoir la priorité sur la nature, et prévoit si besoin des mesures de compensation.

Le résultat du référendum déterminera la direction que prendra la Suisse en matière de politique énergétique dans les années à venir. Si le projet est accepté par le peuple, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Loi cantonale de l'énergie sous cloche

L'année dernière, la question énergétique était aussi au cœur des débats au Parlement valaisan qui a adopté une nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Au préalable, l'AVDEL avait été sollicitée pour répondre à la consultation.

Si certains la considèrent comme un compromis globalement satisfaisant, d'autres la trouvent peu ambitieuse et ne cachent pas leur déception. Par exemple, le Grand Conseil a finalement préféré les incitations aux contraintes en ce qui concerne la rénovation des bâtiments mal isolés ou le remplacement des chauffages à mazout ou électriques. Les panneaux photovoltaïques resteront en revanche obligatoires lors de la rénovation de toiture ou pour les nouvelles constructions.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de référendum, la nouvelle loi devrait entrer en vigueur cet été. Le Département des Finances et de l'Énergie prépare actuellement l'ordonnance d'application pour la soumettre au Grand Conseil. À cette fin, une rencontre aura prochainement lieu avec le Comité de l'AVDEL pour fixer les contours de l'échange des données de consommation entre les distributeurs et l'Etat du Valais, prévu par la nouvelle loi.

Évolution des tarifs de l'électricité

Les tarifs de l'électricité pour l'approvisionnement de base ont augmenté en moyenne de 18 % en Suisse, en 2024. Pour l'année prochaine, plusieurs GRD devraient être en mesure d'annoncer une baisse, y compris en Valais. Cela dépendra évidemment des productions propres de chaque GRD et de leur politique d'approvisionnement. Certains distributeurs, qui ont acheté l'énergie au prix fort, durant la crise, ne pourront éviter une nouvelle hausse.

En outre, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a annoncé une réduction du coût moyen pondéré du capital (WACC) de 0,25 point de pourcentage pour les investissements dans le réseau, ce qui sera toutefois peu perceptible par les ménages.

Ainsi, pour beaucoup, un retour « à la normale » n'est pas à prévoir pour 2025, mais se fera plus progressivement. La période de crise a cependant donné un coup d'accélérateur pour le développement des productions indigènes renouvelables, ce qui laisse présager un renforcement de l'indépendance énergétique du pays, celle-ci faisant encore cruellement défaut en hiver.

Construire le réseau de demain

Les GRD font face à de nombreux défis pour construire le réseau de demain. Ce dernier doit être en mesure d'intégrer les énergies renouvelables. Avec l'augmentation des productions décentralisées, par exemple issues d'installations photovoltaïques, les GRD doivent adapter leurs réseaux pour gérer ces nouvelles sources d'énergie et leur intermittence.

Ces défis requièrent le renforcement et la modernisation des réseaux, pour accompagner la transition énergétique. Une modernisation qui comporte entre autres l'augmentation de la capacité de transport d'électricité, la rénovation des lignes électriques vieillissantes et l'installation de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et la fiabilité du réseau.

Les GRD doivent aussi investir massivement dans la digitalisation et le déploiement de réseaux intelligents (smart grids) pour optimiser la gestion de l'énergie. Cela implique l'utilisation de compteurs intelligents, de systèmes de gestion de l'énergie avancés, et d'autres technologies IoT (Internet des Objets). Ces technologies soutiennent la transition énergétique en permettant de mesurer efficacement la consommation et la production d'électricité. Elles nécessitent cependant des précautions supplémentaires en matière de cybersécurité.

Enfin, les GRD doivent se préparer aux innovations à venir dans le domaine du stockage de l'énergie. Ces technologies permettront de compenser l'intermittence des sources renouvelables et de stocker l'excédent d'énergie produit pendant les périodes de forte production. Elles deviendront essentielles pour stabiliser le réseau et assurer un approvisionnement constant.

Ces défis ne requièrent pas seulement des investissements importants et une planification stratégique, mais aussi une collaboration étroite entre les acteurs de l'énergie et des conditions-cadres adaptées. Dans ce contexte, l'AVDEL sert de plateforme d'échanges et assure le lien avec les autorités. En 2023, elle a notamment suivi de près les évolutions législatives, répondu à diverses sollicitations et participé à des rencontres sectorielles.

Parcs solaires alpins

En 2023, l'AVDEL a pris position en faveur du décret visant à accélérer les procédures pour le déploiement de parcs solaires alpins. Ce décret a été refusé par le peuple en septembre suite à un référendum. Plusieurs projets ont été annoncés en Valais, dont certains ont été mis en pause suite à ce refus.

L'AVDEL considère que les parcs solaires alpins constituent une opportunité de renforcer la sécurité d'approvisionnement et l'indépendance énergétique de la Suisse. Ces installations en altitude bénéficient d'un ensoleillement privilégié, y compris en hiver, ce qui permet de combler partiellement notre manque d'autonomie durant cette saison.

OSTRAL

En 2023, les GRD ont poursuivi leurs préparatifs en prévision d'éventuelles pénuries d'électricité, parmi lesquels l'élaboration d'un plan d'action en cas de délestages cycliques. La majorité d'entre eux ont également conseillé les clients « gros consommateurs » et mis en place des outils en cas de contingentements.

Au niveau suisse, l'AES a coordonné la création d'une plateforme web et d'une application, appelées Powertracker, pour informer la population sur les heures et lieux de délestage. Les informations délivrées se basent sur les données transmises par les distributeurs. La plateforme sera lancée durant le courant de l'année 2024.

Energy Forum 2023

Organisé par la HES-SO Valais/Wallis, l'Energy Forum rassemble les acteurs de l'énergie et du monde politique depuis plus de 10 ans. En 2023, l'événement a notamment proposé un atelier en partenariat avec l'AVDEL pour traiter de plusieurs thèmes d'actualité, parmi lesquels OSTRAL et les risques de pénurie, la loi cantonale sur l'énergie ou encore le Smart metering.

Cet atelier a offert une belle visibilité à l'AVDEL et rappelé le rôle clé des GRD dans la transition énergétique. En outre, il a permis à nos membres de se rencontrer et d'échanger sur l'évolution du secteur et de nos métiers.

Formation

La CIFER a lancé le projet CIFER 2.0 pour la construction d'un bâtiment adapté aux besoins de la branche en matière de formation. Pour accompagner ce projet, le comité de la CIFER propose de transformer l'association en société anonyme. Cette forme juridique reste compatible avec le but de l'association, c'est-à-dire de proposer une formation professionnelle au profit de ses membres.

En outre, afin de garantir une continuité, il a été suggéré une composition du conseil d'administration identique au comité de l'association, à savoir une place pour chacune des entités suivantes : Groupe E, Romande Energie, SIG, SIL, AVDEL, Multidis et AELC.

CIFER 2.0 sera un outil précieux pour proposer des formations modernes en corrélation avec l'évolution du métier et ainsi renforcer l'attractivité de nos professions auprès des nouvelles générations. Ce projet permettra à la CIFER d'occuper un rôle de leader dans la formation des métiers de l'énergie.

Une arrivée et un départ du comité

En 2023, Hans Peter Burgener, ancien directeur de EnBAG désormais chez FMV, a quitté le comité. Il sera remplacé par Roger Holzer, Président de la direction générale d'EVWR, lors de cette AG.

Cette année, François Fellay, directeur d'Oiken, a décidé de céder sa place en interne à Patrick Maret, responsable de la convergence des réseaux chez OIKEN. François est resté au comité 6 ans. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement en faveur de l'association et de la branche.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Objectifs 2024

L'AVDEL suit de près les évolutions légales dans le domaine de l'énergie, notamment celles liées à la nouvelle loi pour l'électricité ou à la loi cantonale sur l'énergie. Les obligations sont grandes pour les GRD en matière d'investissement dans le développement des infrastructures. L'AVDEL analysera ainsi en détail l'ordonnance d'application du Mantelerlass, afin de communiquer les principales évolutions à ses membres et définir si des actions communes sont à mener. Au niveau cantonal, elle attend désormais l'ordonnance d'application de la loi valaisanne. Elle rencontrera prochainement le département des finances et de l'énergie pour discuter des modalités d'application relatives à l'échange des données entre les GRD et l'Etat du Valais.

Par ailleurs, l'AVDEL soutiendra la nouvelle loi pour l'électricité qui fera d'une votation populaire cet été.

Dans le domaine de la formation, l'AVDEL a été sollicitée par la HES-SO Valais pour intégrer un comité de pilotage visant à la création d'un Centre de compétences en rénovation énergétique (CCREn), à l'image de ce qui a déjà été mis en place dans d'autres cantons. Cela constitue une opportunité privilégiée de développer les compétences nécessaires à la transition énergétique directement en Valais.

S'agissant de la promotion de l'apprentissage d'électricien de réseau, nous poursuivons notre collaboration avec la CIFER en prévision de la prochaine édition du salon valaisan des formations et métiers (Your Challenge), qui se déroulera du 4 au 9 février 2025.

Philippe Délèze, Président

